

**FRANÇOIS  
HOLLANDE**

Monsieur Jean-Eric Malabre  
Président de l'Anafé  
21 ter Rue Voltaire  
75011 PARIS

Paris, le

**24 AVR. 2012**

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité interpeller les candidats à l'élection présidentielle au nom de l'Anafé, l'association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers, qui réunit de nombreuses associations. L'engagement de l'Anafé et le travail important mené en zone d'attente par votre association depuis plus de vingt ans doivent être salués.

Comme vous le savez, dans ma réponse à l'Observatoire de l'enfermement des étrangers et au Réseau éducation sans frontières, je me suis engagé à mettre fin à la rétention des enfants dès mai 2012, au profit d'alternatives telle que l'assignation à résidence des familles. Je me suis également exprimé sur leur situation en zone d'attente. L'intérêt supérieur de l'enfant exige que des mesures de protection soient prises quel que soit le lieu où se trouvent ces mineurs. C'est pourquoi, je considère qu'ils doivent pouvoir bénéficier d'un régime dérogatoire, adapté à leurs besoins particuliers, afin que soient assurés leur sécurité, leur assistance juridique et leur accompagnement social, psychologique et médical, et cela quel que soit leur âge. De plus, les enquêtes sociales nécessaires doivent pouvoir être mises en œuvre et menées à leur terme.

Par ailleurs, je me suis exprimé en faveur du respect des droits des migrants qui passe notamment par la reconnaissance d'un recours effectif donc suspensif pour tous les demandeurs d'asile présents sur le territoire. Concernant les zones d'attente, après condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme en avril 2007, il a été introduit dans la législation un recours suspensif contre les refus d'entrée sur le territoire français au titre de l'asile. Je partage votre souhait que ce droit puisse être concrètement mis en œuvre et ne demeure pas un vœu pieu inscrit dans le CESEDA. Quant à la question du bénéfice pour tous les étrangers placés en zone d'attente d'un recours suspensif, celle-ci sera étudiée de manière plus globale dans le cadre de la révision du CESEDA que je compte mener.

Enfin, je considère, avec vous, que la mise en place de permanence d'avocats en zone d'attente doit être rendue possible afin de rendre effectif le droit à un avocat en zone d'attente.

.../...

**francoishollande.fr**

59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr

Votre association a d'ailleurs amorcé cette mise en œuvre par l'organisation d'une permanence de manière expérimentale fin septembre 2011. Je sais, à cet égard, que des difficultés notamment pratiques ont été rencontrées par les avocats bénévoles des barreaux de Seine Saint-Denis et de Paris. C'est vers un changement d'état d'esprit que nous devons tendre. Des droits existent, leur mise en œuvre doit désormais être une réalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hollande', written over a horizontal line.

François HOLLANDE